

**Enquête publique environnementale unique concernant
les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter
un entrepôt logistique à Hénin-Beaumont
par la société Generali Vie**

Observation n°1 reçue par courriel le 09/06/19 à 17h48

Sujet:

Dossier de présentation mensonger

Message:

J'ai pu lire l'extrait suivant dans le dossier intitulé: IMPACT HB3 mai 2018

"Le terrain sur lequel sera construit le projet l'établissement est aujourd'hui un terrain agricole qui n'est plus cultivé. Il est implanté en bordure de RD40.

L'implantation du bâtiment n'aura pas d'impact particulier sur la faune et la flore environnante. En effet:

➤ Le terrain est en friche, sans arbre : il n'y a donc pas d'espèces nicheuses. Les espaces verts du site, permettront la plantation d'espèces végétales (notamment d'arbres),

➤ L'implantation de bassins d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales permettra la présence de points d'eau, favorables à certaines espèces."

Ce terrain n'est pas en friche mais bien cultivé.

C'est une vision bien simpliste de la nature qui consiste à conclure que l'absence d'arbre entraîne l'absence de nidification; en ce lieu peuvent nicher: la perdrix, l'alouette des champs, le vanneau huppé, les busards des roseaux, cendré et saint martin, par ailleurs ce lieu assure la reproduction des lièvres, hérissons, renards.

La plantation d'arbre sera une mesure de destruction de l'habitat de ces espèces.

Ensuite la mise en place de bassins ne sera pas favorable aux espèces puisqu'elle sera polluée par les hydrocarbures des nombreux véhicules transitant sur ces bases.

Observation n°2 déposée sur registre lors de la permanence du 11/06/19

Contributeur :

(Rendu anonyme pour publication sur Internet), demeurant rue Henri Matisse à Hénin-Beaumont (quartier Beaumont)

Observation:

Remarque concernant l'impact du bruit sur les habitations à proximité (camion qui recule, bip perceptible). Il reste à bien proportionner le merlon anti-bruit pour canaliser au maximum le bruit généré par 80 poids lourds et 250 voitures par jour.

Observation n°3 reçue par courriel le 12/06/19 à 7h26

Auteur:

Laurent

Sujet:

Suggestion

Message:

*Bonjour. Dans la perspective d'une excellence environnementale et d'une préservation de la biodiversité, étant donné que les habitations modernes proches de ce projet ne permettent plus l'accueil des hirondelles, espèces menacée justement par la disparition de ses sites de nidification, je suggère l'implantation de nichoirs artificiels. Associés à la présence des mares, le projet favoriserait l'implantation de l'espèce *hirundo rustica* et éventuellement *delichon urbica*. Cette mesure compenserait l'impossibilité d'imposer ce genre de mesure pour les logements de particuliers construits dans les nouveaux lotissements.*

Observation n°4 reçue par courriel le 12/06/19 à 7h29

Auteur:

Laurent

Sujet:

Suggestion

Message:

*Bonjour. Dans la perspective d'une excellence environnementale et d'une préservation de la biodiversité, je suggère l'implantation de nichoirs artificiels pour les martinets. La hauteur du bâtiment pourrait en faire un site approprié pour la nidification de *Apus apus*.*